PARIS MUSÉES

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-9-AR
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées

Pôle Relations Internationales

(annule et remplace l'arrêté de délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées – Relations Internationales en date du 28 janvier 2019)

Le Président de l'établissement public Paris Musées,

Vu les articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 2221-53 ;

Vu la délibération SG 153 / DAC 506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n° 20201016-4 du Conseil d'administration de Paris Musées en date du 16 octobre 2020, par laquelle le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées a donné à son Président délégation au titre des articles R. 2221-53 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Arrête

Article 1
La signature du Président de l'établissement public Paris Musées est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Céline MARCHAND, chargée de mission auprès de la Direction générale, cheffe du pôle Relations Internationales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- Les actes relatifs à la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics dont le montant est strictement inférieur à 15 000 euros hors taxes et les ordres de service afférents, ainsi que leurs actes additionnels ;
- Les bons de commande strictement inférieurs à 15 000 euros hors taxes ;
- Les contrats de cession de droits d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes ;
- Les certifications du service fait.

Article 2
Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Musées et publié sur son site internet.

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- à l'intéressée.

Fait à Paris, le 16 octobre 2020

Le Président de Paris Musées